



*Appel à contributions du Cercle pour l'aménagement du territoire
Dessiner un nouveau cap pour l'aménagement du territoire*

Contribution de : **Marc Gastambide***

Janvier 2018

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONCERTATION

L'aménagement du territoire n'est plus affaire seulement de ceux qui dirigent et qui ont les moyens publics, mais aussi des partenaires territoriaux, dans un processus de construction de projets très différents.

L'impératif d'une démarche démocratique dans l'élaboration des projets

Il devient en effet difficile, voire impossible, de réaliser un projet d'intérêt général sans l'avoir préparé avec ceux qui en bénéficieront et plus encore, bien sûr, avec ceux qui en subiront les conséquences. La concertation, le débat préalable, la démocratisation du dialogue, sont devenus les pierres angulaires de la bonne préparation des projets, qu'ils résultent d'appel à projet, de concours ou de projets d'infrastructures. Le mode d'organisation des processus de création devient fondamentalement participatif : la capacité à réunir les acteurs du territoire sans manifestation de « gouvernance » particulière venue de la détention des moyens, devient force du projet.

Ce préalable étant posé, comment le traduire en termes d'aménagement du territoire ?
Par le dialogue et la non-suprématie du détenteur des moyens.

Le risque de main mise du financeur

Prenons l'exemple de l'Agence des territoires que projette l'Etat. Il s'agirait d'apporter ingénierie et moyens financiers à des projets d'aménagement. L'apport de moyens financiers n'influencera-t-il pas celui de l'ingénierie ? Si c'est le cas, on retrouve l'éternelle situation qu'illustrent les fonds d'intervention et de nombreux appels à projet..., où les moyens sont apportés par celui qui subventionne sans accord, en amont, avec les autres partenaires, notamment territoriaux. Et sous condition, après, pour le demandeur de fonds, de boucler son tour de table financier avec les partenaires territoriaux....

L'aménagement du territoire doit être traité globalement, par l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi pour l'Agence des Territoires, il faut accepter le dialogue, à même niveau et avec la même écoute, entre Etat et Collectivités (principalement les Régions), voire Etablissements publics, et les porteurs de projets, sans concurrence ni hégémonie. Cela signifie la fin d'un pouvoir puissant, solidement détenu par les fonctionnaires d'Etat, voire de Collectivités compétentes. Cela signifie un mouvement fort de décentralisation des pouvoirs pour plus d'égalité. Cela appelle un dialogue tout à fait nouveau entre les responsables compétents en matière d'aménagement du territoire, d'une part et entre ces derniers et les porteurs de projets, les maitres d'ouvrage, d'autre part.

L'aménagement du territoire est lui aussi soumis à l'exigence sociétale de dialogue et de concertation. Il convient donc que les décisions prises par ses responsables publics le soient sous cette condition préalable. C'est encore très nouveau, très lourd et un travail pédagogique à tous les niveaux est nécessaire et urgent.

***Marc Gastambide** est président du Cercle pour l'aménagement du territoire